

*Vision juridique des sols en France*

## **ASPECTS JURIDIQUES DE LA RAREFACTION DES SOLS**

Maylis DESROUSSEAUX<sup>1</sup>

*1 IPEE-CDE, AMU, 110-114 la Canebière - 13001 Marseille,  
maylis.desrousseaux@univ-amu.fr*

**RÉSUMÉ** – Le sol est perçu par le droit comme un espace à occuper et comme une ressource disponible. Plus encore que pour d'autres éléments naturels, le droit encourage et même parfois oblige l'exploitation du sol. Le droit rural est riche d'exemples à ce sujet. Or, un tel paradigme, s'il a pu être concevable dans des périodes où la sécurité alimentaire occidentale n'était pas assurée, frappe désormais par son obsolescence. Aussi le droit du sol, qu'on peut entendre comme l'ensemble des règles ayant un impact sur le sol, s'illustre par un certain anachronisme, puisqu'il persiste dans l'ignorance de la multifonctionnalité du milieu auquel il est attaché. Il ignore également la complexité de son fonctionnement ainsi que sa fragilité, ce qui amène l'idée suivant laquelle le droit entraîne positivement les sols dans un processus de raréfaction. Peu ressentie, cette raréfaction est pourtant réelle et ne se limite pas aux frontières françaises. Il ressort en effet que le phénomène tend à se généraliser à l'échelle mondiale.

Si quelques textes révèlent des tentatives de réduction de ce qui est appelé la « consommation des terres », « l'étalement urbain », ce n'est que pour mieux révéler la faiblesse des outils mis à la disposition des pouvoirs publics et de la population en général. Des réponses sont pourtant attendues du droit, la première étant celle destinée à connaître l'étendue de la dégradation des sols, afin que soient créés les outils juridiques adéquats. La seconde invite à repenser la gouvernance des sols, tant à l'échelle nationale qu'euro-péenne et mondiale, afin d'endiguer le phénomène de gaspillage des ressources. D'une gestion locale à la définition d'objectifs supra-étatiques, des initiatives existent d'ores et déjà dans certains pays et leur mise en œuvre mérite d'être exposée.

**Mots-clés** : Droit – protection – usages – territoire